

Jusqu'à 100€ remboursés⁽¹⁾ sur les frais de résiliation de votre ancien accès Internet

Offre valable du 08/04/2019 au 31/12/2020

Jusqu'à 100€ remboursés sur les frais de résiliation de votre ancien accès Internet. Offre de remboursement en différé sur demande, **sous réserve de la souscription d'une Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile (hors offre Box Internet et Téléphone).** Offre valable dans les Points de Vente participants en France métropolitaine (Corse comprise)

COMMENT PROFITER DE L'OFFRE ?

- 1. Souscrivez** la Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile entre le 08/04/2019 et le 31/12/2020. Détails des offres disponibles dans la brochure de tarifs.
- 2. Constituez votre dossier avec les éléments suivants :**
 - Une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet datant de moins de 6 mois, mentionnant les frais liés à la rupture de votre engagement, au même nom ou à la même adresse postale que vos documents Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile.
 - Une copie de votre contrat d'abonnement à la Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile.
 - Une copie de votre première facture d'abonnement à la Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile.
- 3. Faites-nous parvenir votre dossier**
 - Connectez-vous sur <https://mesoffresmobiles.fr/euroinformation>.
 - Cliquez sur le lien « déjà client » et renseignez votre adresse email pour accéder à l'offre de remboursement.
 - Remplissez le formulaire de participation en ligne et téléchargez les justificatifs demandés dans les 6 mois suivant votre achat.

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier
- 4. Vous recevrez un email de confirmation de la conformité de votre dossier.**

Vous serez remboursé par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme.